

A3C
Société par Actions Simplifiée de 1.530.000 Euros
Siège social : 42, avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS
343.252.417 RCS PARIS

XXXXXXXXXX
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 JUILLET 2003

L'an deux mil trois
le trente et un Juillet
à 14 heures 30,

.../...

XXXXXXXXXX

I. DEMISSION DU PRESIDENT DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR, DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Monsieur EMONT indique que par lettre en date du 1^{er} Juillet 2003, Monsieur Jean SEBEYRAN a informé la société de sa démission de ses mandats en qualité d'Administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Président de la société, qui lui avaient été confiés par l'Assemblée Générale Ordinaire et par le Conseil d'administration tenus en date du 8 Novembre 2002.

Le conseil d'administration prend acte de ces démissions.

II. COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Par suite de la démission de Monsieur Jean SEBEYRAN, le Conseil d'administration a la faculté, conformément à l'article 17 des statuts de la société, de procéder à une cooptation à titre provisoire.

Monsieur EMONT propose au Conseil de coopter Monsieur Guy COTRET, Directeur Général du Crédit Foncier de France, en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration.

Monsieur EMONT fait part au conseil d'administration de l'acceptation par Monsieur COTRET de sa cooptation dans une note adressée aux administrateurs en date du 28 juillet 2003.

Après délibération, le conseil d'administration coopte Monsieur Guy COTRET en qualité d'administrateur de la société pour une durée expirant lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

.../...

III. NOMINATION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. NOMINATION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE

Monsieur EMONT propose de nommer Monsieur Guy COTRET, en qualité de Président de la société, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Après délibération, le Conseil d'administration, décide de nommer, à l'unanimité, Monsieur Guy COTRET, en qualité de Président de la société.

La rémunération du Président, sera le cas échéant, fixée lors du prochain conseil d'administration et ses effets rétroagiront au jour de la présente nomination.

2- NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur EMONT propose de nommer Monsieur Guy COTRET, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Après délibération, le conseil d'administration décide de nommer, à l'unanimité, Monsieur Guy COTRET en qualité de Président du conseil d'administration.

IV. NOMINATION DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FIXATION DE SA REMUNERATION

Conformément à l'article 19 bis des statuts, le Conseil d'administration a la faculté, sur proposition du Président, de nommer pour la durée qu'il détermine un Vice-Président.

Monsieur EMONT propose donc de confirmer Monsieur Jean-Paul DUCEPT dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration pour une durée expirant au jour de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007.

.../...

Puis, Monsieur EMONT indique aux administrateurs, compte tenu des termes du point suivant de l'ordre du jour, que Monsieur Patrice ROSSARD, jusqu'alors Directeur Général Exécutif d'A3C, cesse ses fonctions du fait de la nomination du nouveau Président de la société

Monsieur EMONT mentionne que Monsieur COTRET a fait part, dans sa note aux administrateurs du 28 Juillet 2003, de son souhait de se faire assister de deux Directeurs Généraux Exécutifs, Monsieur Philippe DUPIN, Directeur du Marché des financements spécialisés et professionnels du Crédit Foncier, et Madame Sylvie LACOURT, Directeur du crédit-bail immobilier d'A3C.

V. NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS GENERAUX EXECUTIFS

Monsieur EMONT invite le conseil à délibérer sur la proposition du Président de s'adjoindre deux Directeurs Généraux Exécutifs.

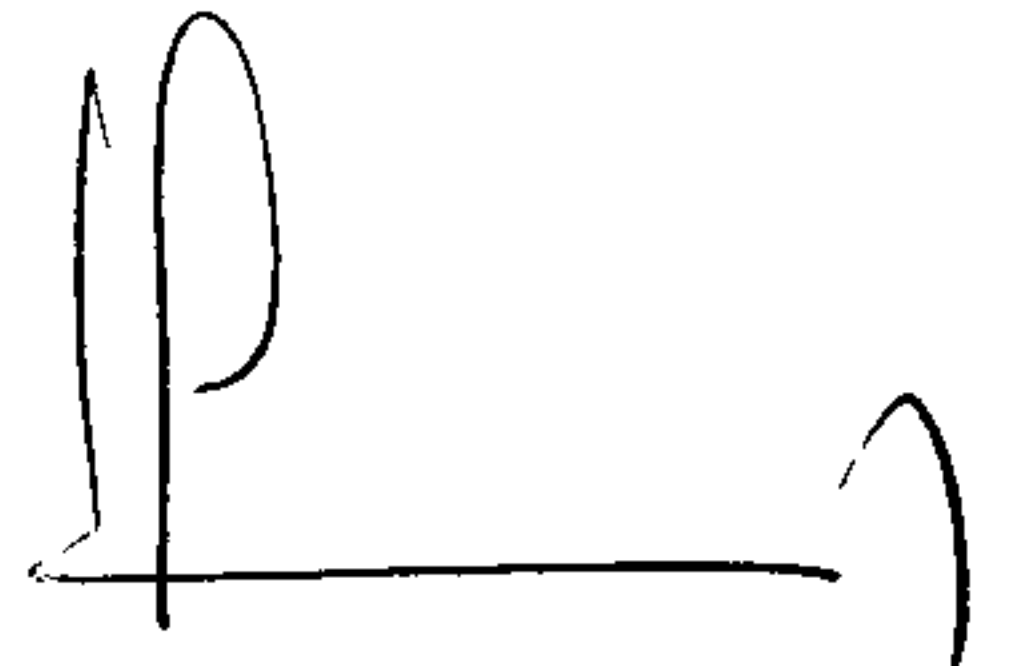
Il précise que les deux actionnaires d'EULIA, la CNCE et la CDC, ont marqué leurs accords aux termes d'une note co-signée en date du 30 Juillet 2003 afin de désigner Monsieur Philippe DUPIN et Madame Sylvie LACOURT aux fonctions de Directeurs Généraux Exécutifs.

Monsieur Philippe DUPIN et Madame Sylvie LACOURT disposeront d'une délégation de pouvoirs, accordée par le Président de la société, leur permettant d'assurer la représentation de la société vis à vis des tiers.

Après délibération, le conseil d'administration décide de nommer en qualité de Directeurs Généraux Exécutifs, Monsieur Philippe DUPIN et Madame Sylvie LACOURT.

.../...

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Madame Sylvie LACOURT
Directeur Général Exécutif